



Le 06 avril 2004

Communiqué de presse du CLER\* :

## **EPR & incohérence énergétique**

**Jean-Pierre Raffarin a déclaré hier que « la France devra s’engager » dans la voie de l’EPR. Il demandera « au Parlement d’en débattre » dans les semaines prochaines.**

**Le Comité de Liaison Energies Renouvelables (CLER) s’étonne de cette annonce et s’inquiète fortement de la cohérence de nos choix énergétiques.**

Le débat national sur les énergies, organisé par le Gouvernement, a montré le grand intérêt porté par l’ensemble des Français pour les énergies renouvelables. Suite à ce débat, dans un cadre européen sans cesse plus favorable aux énergies renouvelables, le CLER gardait l’espoir d’une loi d’orientation ambitieuse en matière de maîtrise de l’énergie et d’énergies renouvelables. En juillet 2002, M. Raffarin avait lui-même déclaré que « Dans le domaine de l’énergie, un grand débat public sera ouvert et suivi d’un projet de loi d’orientation qui consacrera un rôle accru aux énergies renouvelables... » (Discours du 3 juillet 2002).

Malheureusement, avant même de débattre les orientations des prochaines décennies, le Premier Ministre choisit, avec l’EPR, d’augmenter la surproduction massive d’électricité qui, déjà actuellement, condamne tout développement significatif des énergies renouvelables. Il rend ainsi impossible pour au moins vingt ans toute création d’un véritable “ bouquet “ énergétique par le développement des énergies renouvelables.

Le CLER demande instamment au Président de la République et aux Parlementaires de ne pas engager la France dans cette voie sans mener préalablement une réflexion globale sur nos usages de l’énergie et les différents moyens d’y répondre.

Le CLER rappelle également que l’EPR laisserait la France en marge d’une formidable bataille industrielle et économique, celle de la production de masse à partir d’énergies renouvelables, condamnant ainsi l’ensemble des professionnels français du secteur.

Enfin le CLER souligne le caractère très peu démocratique de l’exception française constituée par le développement exclusif des énergies centralisées, souvent contre les aspirations et les intérêts des collectivités et de leurs territoires.

*\* Le Comité de Liaison Energies Renouvelables (CLER) fédère depuis 1984 les professionnels des énergies renouvelables et de la maîtrise de l’énergie : fabricants, installateurs, associations, bureaux d’études, collectivités, universités, etc.*

### Contacts Presse :

Arnaud BRUNEL – Directeur, 01.55.86.80.04, [arnaud.brunel@cler.org](mailto:arnaud.brunel@cler.org)  
Anne-Sophie ROSA - Chargée de communication, 01.55.86.80.05, [anne-sophie.rosa@cler.org](mailto:anne-sophie.rosa@cler.org)